

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2695(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Zimbabwe		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Zimbabwe		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
18/12/2008	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Débat en plénière		
18/12/2008	Décision du Parlement	T6-0640/2008	Résumé
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2695(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0628/2008	16/12/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0633/2008	16/12/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0639/2008	16/12/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0642/2008	16/12/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0643/2008	16/12/2008	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0628/2008	16/12/2008		

Résolution sur la situation au Zimbabwe

Suite au débat qui eu lieu le même jour, le Parlement adopté une résolution sur la situation au Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN, IND/DEM.

Le Parlement constate que le Zimbabwe doit faire face à une crise humanitaire de très vaste ampleur puisque 5,1 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, souffrent de la faim, et qu'une épidémie de choléra, provoquée par la dégradation des services de base d'alimentation en eau et d'assainissement, a fait au moins 783 victimes et infecté plus de 16.400 personnes. Selon "Médecins sans frontières", 1,4 million de personnes seraient en outre menacées de contracter le choléra, si l'épidémie n'est pas jugulée. Or, les autorités zimbabwéennes ont clairement indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure de mettre un terme à la crise humanitaire ni disposées à suspendre la répression violente dont sont victimes les opposants.

Le Parlement rappelle par ailleurs que l'espérance de vie au Zimbabwe est tombée à 37 ans pour les hommes et à 34 ans pour les femmes au cours des dix années écoulées, principalement en raison du VIH/SIDA. Il indique en outre que ce pays n'est pas loin de remplir les critères qui lui permettraient d'invoquer la déclaration entérinée au sommet des Nations unies en septembre 2005 et faisant état d'une responsabilité internationale de protéger les peuples qui se trouvent confrontés à des crimes contre l'humanité.

Devant la grave catastrophe humanitaire et politique qui frappe ce pays, le Parlement appelle le régime de M. Mugabe à apporter une réponse positive à la crise et enjoint le Conseil et la Commission à réaffirmer leur engagement envers le peuple zimbabwéen. Tout en constatant que l'Union vient de débloquent une aide de 10 Mios EUR, le Parlement en appelle à un vaste plan humanitaire. Il invite les autorités zimbabwéennes à lever toutes les restrictions imposées aux agences d'aide humanitaire et à veiller à ce que l'aide humanitaire soit distribuée en respectant les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Parallèlement, le Parlement condamne vivement la persistance des actes de violence perpétrés par le régime Mugabe contre les membres de l'opposition ou contre les défenseurs de droits de l'homme. Il demande dès lors la libération immédiate de plusieurs responsables humanitaires.

Le Parlement se félicite de l'extension de la liste de l'Union reprenant les personnes faisant partie du régime du président Mugabe qui font l'objet d'une interdiction. Il invite le Conseil de Sécurité des Nations unies à envisager d'imposer des sanctions ciblées (interdictions de déplacement et gel des avoirs) à M. Mugabe et aux personnes qui commettent des actes de violence ou ne respectent pas les droits de l'homme. Il demande notamment à la Chine, à la Russie et à l'Afrique du sud d'appuyer l'adoption de mesures vigoureuses contre le régime du président Mugabe au sein des Nations unies.

Le Parlement constate que le régime Mugabe, régime oppresseur, manipulateur et qui ne vise qu'à servir ses propres intérêts, continue de frustrer l'aspiration désespérée du peuple zimbabwéen à un changement immédiat, radical et démocratique. Il invite d'urgence les pays africains et les institutions régionales, y compris la CDAA, et notamment l'Union africaine à accroître leur pression afin de garantir une solution juste et équitable au Zimbabwe, reposant sur les élections crédibles tenues en mars 2008.

Le Conseil est appelé à encourager l'Union africaine à préparer les conditions d'une intervention active, afin de protéger la population civile du Zimbabwe. Le Parlement demande en particulier au Conseil de demeurer vigilant quant aux conséquences éventuelles, pour la région, de la mauvaise gouvernance et d'une incurie délibérée de la part du ZANU-FP (parti au pouvoir) qui déstabilisent actuellement le Zimbabwe.

Le Parlement appelle enfin toutes les parties intéressées et la communauté internationale à appuyer le redressement social et économique du Zimbabwe dans le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Dans ce contexte, le Parlement invite le Conseil et les États membres à intensifier leurs actions diplomatiques en Afrique afin de garantir un soutien actif au changement au Zimbabwe.